

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 583

54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANCY

Ventes et cessions

490 660 230 RCS Nancy.

SOCRATE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 98970.00 EUR.

Adresse : 840, chemin des Montants, 54690 Eulmont.

Précédent propriétaire : 833 451 818 RCS Nancy. **SARL PARCHEMIN.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : SOCRATE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 840 chemin des Montants 54690 Eulmont Capital : 98970.00 EUR Numéro unique d'identification : 490660230 Lieu d'immatriculation : Nancy. Société absorbée : SARL PARCHEMIN Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 840 chemin des Montants 54690 Eulmont Capital : 33500.00 EUR Numéro unique d'identification : 833451818 Lieu d'immatriculation : Nancy. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : . Rapport d'échange des droits sociaux : Avis de projet de fusion par voie d'absorption de la société PARCHEMIN par la société SOCRATE Aux termes d'un acte sous seing privé en date à EULMONT (54690), du 05 février 2026, les sociétés : SOCRATE, société par actions simplifiée au capital de 98.970 €, dont le siège social est sis à EULMONT (54690) 840 Chemin des Montants au RCS de NANCY sous le n°490.660.230, et PARCHEMIN, société à responsabilité limitée au capital de 33.500 €, dont le siège social est sis à EULMONT (54690) 840 Chemin des Montants, immatriculée au RCS de NANCY sous le n°833.451.818, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société PARCHEMIN par la société SOCRATE sur la base de ses comptes arrêtés au 31/03/2025, l'actif et le passif de la société PARCHEMIN dont la transmission est prévue à la société SOCRATE, s'élèvent respectivement à 241.166,66 € pour son actif et à 69.166,66 € pour son passif, faisant ressortir un actif net de 172.000 €. L'opération prendrait effet au 01/04/2025, date d'effet rétroactif fixée par les parties, les opérations de la société PARCHEMIN depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société SOCRATE. La rémunération de l'apport consistera en l'attribution aux associés de 837 parts sociales nouvelles d'une valeur de 12 € de valeur nominale, lesquelles actions seront créées dans le cadre d'une augmentation de son capital social par la société SOCRATE d'un montant de 10.044 €. Compte tenu des valeurs d'apport et de l'augmentation de capital, cela entraîne une prime de fusion d'un montant global de 161.956 €. Les créanciers des sociétés SOCRATE et PARCHEMIN dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14, L. 236-21 et R. 236-8 du Code de commerce. Le projet de fusion du 05/02/2026 a fait l'objet pour les

sociétés SOCRATE et PARCHEMIN d'un dépôt le 06 février 2026 au greffe du Tribunal des Activités économiques de NANCY Le dirigeant des sociétés SOCRATE et PARCHEMIN. Date du projet commun de fusion : 05.02.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : ..

